

timents qui ont guidé les auteurs de cette offre. Il est si rare, aujourd'hui, de ne pas perdre la mémoire du cœur avec tant d'autres bonnes choses qui se perdent. Cette statue est l'œuvre de M. van Luppen, artiste déjà connu avantageusement par plusieurs travaux de statuaire et de genre. Elle est de bronze et mesure plus de sept pieds de hauteur. M. l'abbé Girouard est représenté debout tenant à la main un rouleau de papier ; la figure reproduit avec exactitude les traits et l'expression d'une photographie du personnage, laquelle a servi de modèle au sculpteur. Le bronze a été exécuté dans les ateliers de M. Herard et lui fait honneur ainsi qu'aux ouvriers sous ses ordres. La critique trouvera peut-être à redire sur certains détails de la composition ; mais ici nous rapportons, nous ne critiquons pas.

Nous observerons la même règle au sujet de la politique. Nous ne comptons pas, malgré cette réserve, ne mécontenter personne et satisfaire tout le monde ; il y a de petites susceptibilités importantes et hargneuses qui se croient toujours visées alors que, loin de songer à elles, on ne peut pas même soupçonner leur existence. Cela posé, voici les faits :

Un député, M. Price, autrefois conservateur, ayant abandonné son parti, la Chambre des députés de la province se trouve partagée en deux fractions numériquement égales :—32 contre 32. Le vote départageant appartient, en conséquence, à M. l' " orateur." Or, M. A. Turcotte, qui occupe le fauteuil, ayant, lui aussi, fait évolution du parti conservateur vers le ministère, ce dernier se trouve avec une majorité de 1 voix. Cette majorité lui a fait défaut sur une question qui paraissait capitale : la question de savoir si M. le lieutenant-gouverneur avait agi constitutionnellement ou inconstitutionnellement en dissolvant le cabinet Boucherville et en prenant le ministère actuel dans la minorité. La question a été résolue contre M. le lieutenant-gouverneur et contre le ministère par 32 voix contre 31, M. Price s'étant abstenu de prendre part au vote. Nonobstant cette condamnation, qui l'a frappé dans son origine, le ministère a déclaré qu'il garderait le pouvoir, certain a-t-il dit, que sa politique sera soutenue par la majorité de l'assemblée. Les choses en sont là.

Nous ne parlerons que pour mention d'une " émeute," qui a eu lieu à Québec, les 10 et 11 du mois. Comme des bâtons flottants, cette échauffourée a pris des proportions d'autant plus étranges qu'on la voyait de plus loin ; c'est ainsi que certains journaux des Etats Unis ont mis tout Québec à feu et à sang durant deux jours et deux nuits. L'imagination est une belle chose, mais la véracité, quand on relate des faits, a bien aussi son prix ; il serait bon de